

Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)



ARRÊTE DU MAIRE

ARRETE N° 2022-232
Autorisation d'ouverture

KIABI SAS

64 avenue de Fontainebleau

94270 le Kremlin Bicêtre

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L2212-2 ;
- VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8-3, R111-19-11 et R123-46 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
- VU l'avis favorable de la CCA en date du 27 AVRIL 2022

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le magasin KIABI de type M et de 5ème catégorie, 64 avenue de Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN BICETRE, est autorisé à ouvrir et accueillir du public.

ARTICLE 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Article 4 : Une ampliation sera transmise à :

- Préfecture du Val de Marne, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Contrôle de légalité ;
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 21/06/2022

Pour Le Maire,

Jean-Luc LAURENT



Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20220915-2022-232-AR
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022